



RESEAU PERINATALITE DU PAYS THUR ET DOLLER

Le réseau Périnatalité du Pays Thur et Doller est accessible aux patientes ayant un projet de grossesse, aux patientes enceintes et aux patientes dont l'enfant est âgé de moins de 2 ans. Il a pour but d'améliorer la qualité des différents suivis en favorisant un travail en partenariat entre les différents professionnels.

INFORMATION DES USAGERS

1. Après une information et un dialogue préalable avec son médecin, la patiente adhère au réseau en signant un formulaire d'adhésion.
2. Le réseau garantit le respect de la dignité et de la vie privée des personnes prises en charge. Toute information partagée ne le sera qu'avec accord de la patiente.
3. Le réseau s'engage à respecter les choix et souhaits de la patiente.
4. La patiente bénéficie des soins les plus adaptés.
5. La patiente peut bénéficier si besoin de conseils nutritionnels par une diététicienne, d'un soutien par une psychologue, d'une préparation à la naissance, d'un soutien à la parentalité.
6. La femme enceinte présente à tous les intervenants du réseau le carnet de suivi de grossesse, outil central du réseau.
7. La femme enceinte adhérant au réseau bénéficie d'un entretien prénatal avec une sage-femme ou un médecin.
8. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et peuvent être exploitées dans le but de l'évaluation du réseau. Ces informations sont anonymisées avant d'être transmises à l'évaluateur. Elles sont recensées dans le fichier de l'association déclaré auprès de la CNIL. En application des articles 39 et suivants de la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, adressez-nous un simple courrier.
9. Le réseau cesse automatiquement de prendre en charge la patiente au 2ème anniversaire de l'enfant. Si la patiente désire ne plus faire partie du réseau avant cette date, elle peut nous en informer par simple courrier à l'adresse qui figure ci-dessous.

LES PROFESSIONNELS

- les médecins généralistes
- les gynécologues obstétriciens de la Maison Périnatale de Thann et les gynécologues libéraux
- les sages-femmes libérales et de la Maison Périnatale de Thann
- les assistantes sociales de secteur
- les professionnels de PMI : sages-femmes, puéricultrices, médecins, psychologues, éducatrices de jeunes enfants
- la psychologue de la Maison Périnatale de Thann et les psychologues libéraux
- l'équipe de diététiciennes du GHRMSA Site de Thann ou le Réseau Santé Sud Alsace
- les autres professionnels de santé de la périnatalité

Site internet :

www.santethurdoller.fr

Site Facebook :

**Réseau périnatalité thur
doller**